

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 16 décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné procuration à M. Louis PEREIRA, Mme Manon DEQUAIRE a donné procuration à Mme Danielle RANCY, M. Marien DUFOURD a donné procuration à M. Jean DELAUGERRE, Mme Jacinthe GUILLOT a donné procuration à Mme Lydie ROBERT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné procuration à Mme Adeline ROUX, Mme Françoise LUNEAU a donné pouvoir à M. François RUDEL, M. Vincent MAZIN a donné procuration à M. Yves FERRIER, Mme Laïla MEILLAUD a donné procuration à M. Xavier MAUME.

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2022-75 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INTERMEDIATION ENTRE UNIS-CITE AUVERGNE RHONE ALPES ET LA COMMUNE DE MUR SUR ALLIER

M. le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du projet social de la Conciergerie, il est proposé de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec Unis-cité Auvergne Rhône Alpes pour le recrutement de deux jeunes volontaires en service civique pour une durée de 6 mois, à compter de début 2023,

Unis-cité assure le portage juridique et administratif de l'agrément, la formation des tuteurs et des volontaires, la co-construction des missions confiées aux jeunes, l'aide à la sélection des candidats etc La commune définit les missions avec Unis-cité, désigne les tuteurs, met à disposition les moyens matériels, assure l'intégration et le co-tutorat des volontaires, verse une indemnité complémentaire à Unis-cité d'un montant de 111.35 € par mois et par contrat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix),

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec Unis-Cité Auvergne Rhône Alpes, pour le recrutement de deux jeunes en contrat civique, dans le cadre de l'élaboration du projet social de la Conciergerie,
- **PREVOIT** les crédits au budget 2023.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 19 décembre 2022,
Certifiée transmise en Préfecture, le 19 décembre 2022

Le Maire,
Jean DELAUGERRE